

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2017**

**Présents :** François CAVALLIER, Gérard CAMUZAT, Jacques BERENGER, Sylvie AMAND, Corine GUIGNON, Michel MOUMDJIAN, Isabelle DERBES, Anne BILLOT, Caroline ONOFRI, Mélanie MAURIN, Timothée KOENIG, Jean-Christophe BERTIN, Philippe CAUVIN

**Absents excusés :** Jean-Luc ANTONINI (pouvoir à G. CAMUZAT), Michel REZK (pouvoir à I. DERBES), Pascale AUGUET-OTTAVY (pouvoir à J. BERENGER), Françoise ROUX (pouvoir à C. GUIGNON), Christiane SEASSEAU-TANZI (pouvoir à P. CAUVIN), Michèle MERMOZ (pouvoir à JC. BERTIN), Christian LOUIS (pouvoir F. CAVALLIER), Magali MORO (pouvoir à M. MOUMDJIAN), Magali MORO (pouvoir à M. MOUMDJIAN), Jean-Christophe CHAUTARD (pouvoir à S. AMAND)

**Absents :** Françoise BOMBACE

**Secrétaire de séance :** Isabelle DERBES

**13** PRESENTS

**22** VOTANTS

---

**1/** Le procès-verbal du 20 juillet 2017 **est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire précise que le point principal de cette réunion du Conseil Municipal à savoir l'approbation du protocole d'accord concernant l'appel à projet de Fontante, ne sera pas délibéré ce soir, car la commune n'a pas reçu en temps et en heure l'avis des Domaines.

**2/ Décision modificative n° 3 au budget principal :**

Monsieur BERENGER présente cette décision modificative qui s'équilibre à 61 000 € en section d'investissement.

**adoptée à l'unanimité**

**3/ Décision modificative n°2 au budget de l'eau :**

Monsieur BERENGER indique qu'il convient de prendre une décision modificative visant à augmenter les crédits de 1 700 € en fonctionnement et de 15 000 € en investissement.

**adoptée à l'unanimité.**

**4/ Décision modificative n°3 au budget assainissement :**

Monsieur BERENGER présente la décision modificative permettant une augmentation de crédits de 5 000 € dans la section fonctionnement pour le financement de la nouvelle STEP et des réseaux

**adoptée à l'unanimité.**

### **5/ Mandat spécial :**

Monsieur BERENGER propose d'accorder un mandat spécial à Monsieur le Maire pour ses déplacements à Paris :

- Le 06 septembre 2017 : rencontre avec Maître HERCE pour le dossier Fontante, et avec des représentants du groupe SUEZ
- Les 04 et 05 octobre 2017 : congrès SMART CITY

**adopté à l'unanimité.**

### **6/ Adoption des attributions de compensation définies par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges) :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en application de la Loi NOTRe la commune a transféré la fiscalité économique à la Communauté de Communes.

A l'époque, c'était une décision difficile à accepter d'un point de vue moral, car la part rétrocédée par la CDC à la commune reste constante, alors même que notre zone commerciale est appelée à se développer.

Cependant, suite à une négociation active avec l'EPCI, la commune a obtenu que les attributions de compensation intègrent l'augmentation des cotisations au SDIS, qui sont de fait mutualisées.

D'autre part, le financement des contre allées permettant l'accès aux zones commerciales, sera pris en charge, à la fois par la CDC et le Département.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose d'adopter le rapport définitif de la CLECT, daté du 11 juillet 2017, et qui fixe à 351 868,65 € les attributions de compensation 2017 pour Callian.

**Adopté à l'unanimité**

### **7/ Mise en non-valeur de créances irrécouvrables :**

Les élus décident de reporter ce point à une réunion ultérieure du conseil municipal.

### **8/ Approbation du protocole d'accord concernant l'appel à projet Fontante :**

Comme indiqué en ouverture du conseil municipal, cette délibération est reportée à la prochaine réunion.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait délibéré le 20 juillet 2017 en choisissant à l'unanimité le groupe SUEZ en tant que lauréat de l'appel à projet.

Il faudra d'ici le prochain conseil intégrer les commentaires émis par les uns et les autres ainsi que les éventuelles précisions qui seront demandées d'ici là.

**9/ Cession d'une parcelle du domaine privé de la commune**  
(annule et remplace la DCM n°2017-02/012 du 27/02/2017) :

Monsieur le Maire propose de délibérer à nouveau afin de céder une petite parcelle de 132 m<sup>2</sup> en zone naturelle, située au droit du 1033 du chemin des Clavéous, au prix de 1 000 €.

**adoptée à l'unanimité.**

**10/ Prise en charge de la cotisation de l'Association Française de Cautionnement (AFCM) :**

Monsieur le Maire propose la prise en charge par la commune de la cotisation des régisseurs de 12 € par an à l'AFCM.

**adoptée à l'unanimité.**

**11/ Réajustement des tarifs de la régie centralisée** (annule et remplace la DCM N° 2017-07/008 du 20/07/2017) :

Monsieur le Maire précise qu'une erreur matérielle s'était glissée lors du conseil municipal du 20 juillet 2017. Il propose donc au conseil de prendre une nouvelle délibération intégrant les données suivantes :

- Cantine scolaire :
  - **2,80 €** le repas des élèves,
  - **3,65 €** le repas des adultes
- Garderie de la maternelle :
  - **2,80 €** de 16 h 30 à 18 h 00 (inchangé)
  - **3,50 €** de 16 h 30 à 19 h 00 (inchangé)
- Etude surveillée :
  - **2,80 €** de 16 h 30 à 18 h 00 (inchangé)
  - **3,50 €** de 16 h 30 à 19 h 00 (inchangé)

**adopté à l'unanimité.**

**12/ Renouvellement de la convention concernant l'école de musique Fayence/Tourrettes :**

Monsieur le Maire propose comme chaque année de renouveler la convention avec l'école de musique Fayence/Tourrettes en fixant à 20 le nombre maximum d'élèves bénéficiaires tout en excluant les adultes.

Mélanie MAURIN craint que ce numérisé puisse empêcher certaines familles d'accéder à ce service.

Monsieur le Maire indique que les demandes des familles calliannaises sont pour l'heure inférieures à ce nombre, mais que celui-ci peut être réévalué dans le temps pour être adapté à la demande.

**adopté à l'unanimité**

### **13/ Solidarité envers les Antilles Françaises :**

Monsieur le Maire revient sur le désastre qui a touché Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ces îles ayant été détruites à 95 %. Il propose le versement d'une aide exceptionnelle à ces deux collectivités territoriales d'un montant de 1 000 €.

Aussi dérisoire que puisse représenter ce montant, il s'agit d'un symbole important.

**adoptée à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

A/ M. MOUMDJIAN souhaiterait utiliser les panneaux d'informations électroniques pour annoncer les manifestations touristiques et culturelles.

Il souhaiterait d'autre part que le panneau installé sur la place H. BOURGUIGNON puisse être tourné de manière à ce qu'il soit plus visible.

La commission animée par Jacques BERENGER va se pencher sur cette question.

B/ C. ONOFRI demande s'il y a parmi les conseillers municipaux, une personne habilitée à faire visiter la nouvelle STEP.

Monsieur CAUVIN indique qu'il ne dispose pas de la technicité suffisante pour assurer cette mission de façon pertinente.

C/ C. ONOFRI demande des informations concernant la négociation en cours avec un propriétaire privé, au sujet d'un chemin communal situé à proximité de la chapelle ST DONAT.

Monsieur le Maire précise que la propriété en question est à la vente. Dès que la commune aura connaissance d'une transaction, elle pourra intervenir.

D) G. CAMUZAT indique que l'association des boulistes a fait une donation, par le biais de boissons, à l'association Callian Evènements.

E/ C. ONOFRI informe le conseil qu'une balançoire est cassée dans l'aire de jeux à Goerg.

Monsieur CAMUZAT précise que ce matériel sera remplacé.

F/ Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique destinée à faire un bilan à mi-mandat va être organisée courant octobre.